

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GERZAT
DU 27 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.
Madame Christine DAMOTTE est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.
Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Mai 2016, l'ordre du jour est examiné.

Vote des Comptes Administratif 2015

Après avoir élu Pierre MONTAGNON, Président de séance pour le vote de Compte Administratif, le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, les Comptes de Gestion et Comptes Administratifs Commune et Assainissement.

L'Adjoint aux Finances a présenté les grandes caractéristiques de l'exercice 2015. Les résultats de clôture sont les suivants :

		Investissement	Fonctionnement
Budget Commune	Exercice 2015	- 366 499,14	+794 710,69
	Résultat clôture	-241 172,34	+1 760 815,18
Budget Assainissement	Exercice 2015	-37 048,87	+31 922,54
	Résultat clôture	+248 225,29	+68 225,41

Tarifs municipaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs suivants :

- Restaurant scolaire

Tarifs pour les enfants Gerzatois :

Quotient familial CAF (*)	Propositions tarifs 2016/2017
de 0 € à 350 €	1,86 €
de 351 € à 500 €	2,00 €
de 501 € à 600 €	2,64 €
de 601 € à 700 €	3,38 €
De 701 € à 850 €	3,91 €
De 851 € à 1 000 €	4,43 €
de 1 001 € à 1 250 €	4,74 €
de 1 251 € à 1 500 €	4,94 €
> 1 501 €	5,25 €

Tarifs pour les enfants extérieurs à la commune :

Quotient familial CAF (*)	Propositions tarifs 2016/2017
de 0 € à 350 €	2,86 €
de 351 € à 500 €	3,00 €
de 501 € à 600 €	3,64 €
de 601 € à 700 €	4,38 €
De 701 € à 850 €	4,91 €
De 851 € à 1 000 €	5,43 €
de 1 001 € à 1 250 €	5,74 €
de 1 251 € à 1 500 €	5,94 €
> 1 501 €	6,25 €

- Foyer Octave Archimbaud

	Propositions à compter du 01/09/2016
Agents municipaux, apprentis, contrats aidés, instituteurs	5,61 €
Apprentis contrats aidés	3,50 €
Autres personnes ayant une activité sur la Commune (Police, pompiers...) Accompagnants de personnes âgées au restaurant	8,86 €
Accompagnants de personnes âgées avec portage Elus	10,92 €
Personnes extérieures à la Commune	12,36 €

- Tarifs ALSH

Prestations journées et demi-journées :

Prestation	Quotient familial	Tarifs au 01/09/2016	
		Gerzatois	Extérieurs
Journée avec repas jusqu'à 2 enfants	Inférieur à 350 €	4,05 €	5,26 €
	De 351 à 500 €	4,94 €	6,42 €
	De 501 à 600 €	8,50 €	11,05 €
	De 601 à 700 €	9,22 €	11,98 €
	De 701 à 850 €	10,97 €	14,26 €
	De 851 à 1000 €	13,18 €	17,13€
	De 1001 à 1250 €	15,40 €	20,02 €
	De 1251 à 1500 €	15,68 €	20,38 €
	Supérieur à 1501 €	16,04 €	20,85 €
Journée avec repas à partir du 3^e enfant	Inférieur à 350 €	3,64 €	4,73 €
	De 351 à 500 €	4,45 €	5,78 €
	De 501 à 600 €	7,65 €	9,94 €
	De 601 à 700 €	8,30 €	10,79 €
	De 701 à 850 €	9,87 €	12,83 €
	De 851 à 1000 €	11,87 €	15,43€
	De 1001 à 1250 €	13,86 €	18,00 €
	De 1251 à 1500 €	14,11 €	18,34 €
	Supérieur à 1501 €	14,43 €	18,75 €
Mercredi et /ou ½ journée sans repas jusqu'à 2 enfants (1)	Inférieur à 350 €	2,47 €	3,21 €
	De 351 à 500 €	2,99 €	3,88 €
	De 501 à 600 €	3,91 €	5,08 €
	De 601 à 700 €	4,48 €	5,82 €
	De 701 à 850 €	5,05 €	6,56 €
	De 851 à 1000 €	5,87 €	7,63 €
	De 1001 à 1250 €	6,85 €	8,90 €
	De 1251 à 1500 €	7,11 €	9,24 €
	Supérieur à 1501 €	7,35 €	9,55 €
Mercredi et /ou ½ journée sans repas à partir du 3^e enfant (1)	Inférieur à 350 €	2,22 €	2,88 €
	De 351 à 500 €	2,69 €	3,49 €
	De 501 à 600 €	3,52 €	4,57 €
	De 601 à 700 €	4,03 €	5,23 €
	De 701 à 850 €	4,54 €	5,90 €
	De 851 à 1000 €	5,28 €	6,86 €
	De 1001 à 1250 €	6,16 €	8,00 €
	De 1251 à 1500 €	6,40 €	8,32 €
	Supérieur à 1501 €	6,62 €	8,60 €

Vacances Scolaires : Forfait 4 jours (réduction de 5% sur le tarif journée de base)

Prestation	Quotient familial	Cout forfait pour un enfant	
		Gerzatois	Extérieurs
Forfait 4 journées avec repas jusqu'à 2 enfants	Inférieur à 350 €	15,39 €	20,00 €
	De 351 à 500 €	18,77 €	24,40 €
	De 501 à 600 €	32,30 €	42,00 €
	De 601 à 700 €	35,03 €	45,53 €
	De 701 à 850 €	41,68 €	54,18 €
	De 851 à 1000 €	50,08 €	65,10 €
	De 1001 à 1250 €	58,51 €	76,06 €
	De 1251 à 1500 €	59,57 €	77,44 €
	Supérieur à 1501 €	60,94 €	79,22 €
Forfait 4 journées avec repas à partir du 3ème enfant	Inférieur à 350 €	13,83 €	17,98 €
	De 351 à 500 €	16,91 €	21,98 €
	De 501 à 600 €	29,07 €	37,79 €
	De 601 à 700 €	31,54 €	41,00 €
	De 701 à 850 €	37,50 €	48,75 €
	De 851 à 1000 €	45,10 €	58,63 €
	De 1001 à 1250 €	52,66 €	68,46 €
	De 1251 à 1500 €	53,61 €	69,70 €
	Supérieur à 1501 €	54,83 €	71,28 €

Vacances Scolaires : Forfait 5 jours (réduction de 10% sur le tarif journée de base)

Prestation	Quotient familial	Cout forfait pour un enfant	
		Gerzatois	Extérieurs
Forfait 5 journées avec repas jusqu'à 2 enfants	Inférieur à 350 €	18,22 €	23,69 €
	De 351 à 500 €	22,23 €	28,90 €
	De 501 à 600 €	38,25 €	49,72 €
	De 601 à 700 €	41,49 €	53,93 €
	De 701 à 850 €	49,36 €	64,17 €
	De 851 à 1000 €	59,31 €	77,10 €
	De 1001 à 1250 €	69,30 €	90,09 €
	De 1251 à 1500 €	70,56 €	91,72 €
	Supérieur à 1501 €	72,18 €	93,83 €
Forfait 5 journées avec repas à partir du 3ème enfant	Inférieur à 350 €	16,38 €	21,30 €
	De 351 à 500 €	20,02 €	26,03 €
	De 501 à 600 €	34,42 €	44,74 €
	De 601 à 700 €	37,35 €	48,55 €
	De 701 à 850 €	44,41 €	57,73 €
	De 851 à 1000 €	53,41 €	69,43 €
	De 1001 à 1250 €	62,37 €	81,08 €
	De 1251 à 1500 €	63,50 €	82,55 €
	Supérieur à 1501 €	64,93 €	84,41 €

- Péricolaire

Quotient / Séance	7 h à 8 h 30	16 h 45 à 18 h	au-delà de 18h
	Tarifs au 1/09/2016		Tarifs au 1/09/2016
-inférieur à 350 €	0,90 €	0,90 €	1,20 €
-de 351 à 500 €	0,95 €	0,95 €	1,25 €
-de 501 à 600 €	1 €	1 €	1,30 €
-de 601 à 700 €	1,05 €	1,05 €	1,35 €
-de 701 à 850 €	1,10 €	1,10 €	1,40 €
-de 851 à 1 000 €	1,15 €	1,15 €	1,45 €
-de 1 001 à 1 250 €	1,20 €	1,20 €	1,50 €
-de 1 251 à 1 500 €	1,25 €	1,25 €	1,55 €
-supérieur à 1 501 €	1,30 €	1,30 €	1,60 €

- Activités adolescents

Tarif à la séance	Depuis le 1/4/2016	A partir du 1/07/2016
Activités sur Gerzat	Gratuité	1 ticket
Activités hors Gerzat	1 ticket	2 tickets

Remboursement des frais de formation

Suite à la mutation d'un policier municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune d'accueil de l'agent. Cette convention permettra le remboursement des sommes engagées par la Commune de Gerzat pour la formation de ce dernier.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le versement d'une subvention de 300 euros à la Société de Pêche La Vallée du Bédât.

Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour l'obtention d'une subvention de 4 000 € pour un projet de médiation culturelle et artistique.

Indemnisation de commerçant

Suite aux travaux de la Rue Jules Guesde et conformément aux préconisations de la commission d'indemnisation amiable, le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions, a accordé une indemnisation de 25 000 € à la Société DESCATEIXE.

Recrutement animateurs occasionnels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à recruter 4 animateurs en contrat d'engagement éducatif.

Désignation d'un commissaire enquêteur

Dans le cadre des procédures conjointes d'adoption du PLU et du schéma d'assainissement, le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pour la désignation d'un unique commissaire enquêteur pour la conduite des enquêtes publiques préalables.

Requalification d'un secteur d'habitat indigne sur la Commune

Pour permettre le relogement de familles installées sur le parc logistique dans des conditions indignes et insalubres, conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'engager avec Clermont Communauté des démarches de requalification de ce secteur.

Adhésion aux services communs mutualisés de Clermont Communauté

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions, a décidé de confier les actes notariés de la Commune à Maître DRIJARD, Notaire à Pontgibaud.
